

Décision n° 404/2024
AM**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un marché AMO de type « Étude et assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation de marchés » pour le service Énergies, déchets et valorisation à partir du 27 août 2024 avec la société INDDIGO, 4 Avenue Millet 44000 NANTES dont le montant total Tranche ferme avec l'option 2 (passation d'un marché public suite à une procédure de dialogue compétitif ou concurrentielle avec négociation) de 38 850€ HT soit 46 620 € TTC (20% TVA). Le paiement se fera sur facturation mensuelle.

Fait à Jonzac,

Le 4/9/2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge